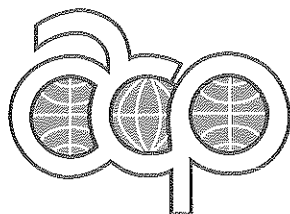


Groupe des Etats d'Afrique
des Caraïbes et du Pacifique
(Groupe ACP)



African, Caribbean and
Pacific Group of States
(ACP Group)

REFERENCE **ACP/83/023/19 Final**
Dépt. PDH

Niamey, le 20 octobre 2019

5^{ÈME} RÉUNION DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE

DÉCLARATION DE NIAMEY

**“RENFORCER ET DIVERSIFIER LES PARTENARIATS
EN FAVEUR DES CULTURES ACP”**

Niamey, Niger, 20 octobre 2019

5^{ÈME} RÉUNION DES MINISTRES ACP DE LA CULTURE

DÉCLARATION DE NIAMEY

Nous, les Ministres de la Culture du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, réunis à Niamey, Niger, le 20 octobre 2019,

I. PRÉAMBULE

- A. **Rappelant** les principes contenus dans les Déclarations successives des Chefs d'Etat et de gouvernement ACP, notamment la Déclaration de Port Moresby de juin 2016 qui préconise que la culture soit placée au cœur des politiques et stratégies de développement ;
- B. **Réaffirmant** tous les engagements pris lors de nos précédentes réunions notamment aux termes de la Déclaration de Bruxelles « Faire de la culture un investissement d'impact pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 » adoptée en 2017 ;
- C. **Reconnaissant** que la culture cimente notre unité et nos processus d'intégration ainsi que sa contribution importante à la cohésion communautaire; au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde ; à l'accroissement de l'impact des stratégies culturelles sur le développement durable de nos États ; au potentiel de développement économique des industries culturelles et créatives ;
- D. **Rappelant** que le multiculturalisme et la riche diversité du patrimoine culturel ACP doivent être préservés et développés car ils contribuent à la cohésion des communautés et cimentent notre unité et nos processus d'intégration ;
- E. **Reconnaissant** que les organisations régionales ACP ont un rôle crucial à jouer pour soutenir le développement durable, promouvoir le secteur culturel en tant qu'instrument d'accélération des processus d'intégration régionale, pour maintenir la cohésion sociale, la justice et la paix, ainsi que la pertinence des approches régionales afin de relever les défis du secteur culturel dans les pays ACP ;

- F. **Réaffirmant** notre engagement à développer des cadres législatifs pertinents au bénéfice du secteur culturel pour accélérer la réalisation des Objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
- G. **Réaffirmant** notre attachement aux principes contenus dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle et autres instruments internationaux compétents en matière culturelle ;
- H. **Réitérant** l'importance des partenariats culturels afin d'amplifier l'impact de nos politiques et stratégies culturelles en faveur du développement durable de nos États ;
- I. **Réaffirmant** notre engagement à soutenir les partenariats Sud-Sud et Triangulaires, en particulier dans le domaine de la culture, tout en soulignant l'importance de poursuivre la coopération culturelle Nord-Sud ;
- J. **Reconnaissant** que la culture représente un levier majeur pour la prise en compte des enjeux posés par le changement climatique qui affecte les populations des pays ACP ainsi que leurs patrimoines culturels et naturels ;
- K. **Reconnaissant** la contribution majeure potentielle des industries culturelles et créatives (ICC) dans les économies ACP, notamment en matière d'innovation et de création d'emplois décentes et veillant à ce que les droits de propriété intellectuelle dans le domaine culturel soient respectés et appliqués ;
- L. **Reconnaissant** l'importance du rôle des femmes et des jeunes dans le secteur culturel, notamment dans le cadre du développement des industries culturelles et créatives des Etats ACP ;
- M. **Considérant** l'explosion démographique des jeunes dans les Etats ACP et l'impact que ce phénomène va jouer pour les secteurs de la culture et de l'emploi dans les pays ACP ;
- N. **Reconnaissant** le rôle fondamental de tous les acteurs et de leurs créations au centre de tous les efforts visant à développer des politiques et des programmes culturels au sein des Etats ACP ;
- O. **Consacrant** notre 5^{ème} réunion à l'examen des questions prioritaires pour le renforcement de partenariats existants et la création de nouveaux partenariats pour la culture et le développement ;

II. STRATEGIES POLITIQUES POUR LE SECTEUR CULTUREL ACP

Nous nous engageons à :

1. ***Intégrer*** le secteur culturel dans les stratégies nationales et régionales de développement dans les secteurs de l'emploi, de la formation, du commerce, de l'environnement et du changement climatique, du tourisme durable, ainsi que dans toutes les politiques sectorielles liées à la réduction des risques et à la construction de sociétés résilientes ;
2. ***Intensifier*** les efforts visant à développer une stratégie globale pour la protection des biens culturels des Etats ACP contre les effets du changement climatique, en valorisant les savoirs traditionnels, en posant des actions concrètes aux impacts immédiats et en respectant les accords internationaux pertinents, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
3. ***Poursuivre***, dans ce contexte, les efforts visant à élaborer une stratégie globale de protection des sites du Patrimoine ACP, dans le cadre des accords internationaux pertinents, y compris la Convention-cadre des Nations-unies sur le changement climatique, dans le contexte de la lutte contre le changement climatique ;
4. ***Adopter*** des politiques visant à reconnaître, valoriser et consolider le patrimoine culturel matériel et immatériel ACP, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, en y impliquant les populations et les Acteurs non étatiques ACP ;
5. ***Encourager*** tous les pays ACP à coopérer dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels par le biais de la Convention UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert illicite des biens culturels, ainsi que la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, qui la complète ;
6. ***Recommander*** aux Etats ACP d'adopter une Déclaration politique commune sur la question du retour des biens culturels ACP à leurs pays d'origine, et de renforcer les négociations post-Cotonou en ces termes dans le cadre de la coopération culturelle ;
7. ***Favoriser*** la mise en place d'incitations économiques telles que des mesures fiscales et douanières visant à inciter la participation du secteur privé au développement des industries culturelles et créatives ;
8. ***Approfondir*** les processus d'intégration régionales et intensifier la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, y compris à travers l'organisation de festivals culturels régionaux, afin de soutenir et de faciliter la mobilité des œuvres, des artistes, des opérateurs et des biens et services culturels ACP ;

9. **Promouvoir** les politiques de formation technique et professionnelle visant à soutenir l'éducation à l'art, à la culture, au patrimoine culturel et à l'histoire dans les programmes scolaires ainsi que dans les écoles d'art et les universités ACP ;
10. **Préconiser** l'élaboration de statistiques et de cadres législatifs dans le domaine culturel afin de soutenir et valoriser l'apport des industries culturelles au développement économique et social des États ACP ;
11. **Veiller** à la poursuite de la coopération culturelle ACP-UE dans le cadre des futurs mécanismes appropriés d'appui du partenariat post-Cotonou ;
12. **S'engager** à accorder une attention particulière à l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la production de biens et services culturels dans les États ACP et de promouvoir la création de contenus qui tiennent compte des valeurs culturelles des États ACP ;

III. FINANCEMENT DE LA CULTURE

Nous nous engageons à :

13. **Accroître** l'accès au soutien financier et aux investissements dans le secteur culturel par les États membres du Pacifique adaptés à leurs priorités nationales, et établir un cadre qui facilite les transferts de fonds aux États membres du Pacifique pour remédier à l'absence de capacité d'obtenir des fonds ;
14. **Favoriser** l'accès de tous les acteurs des industries culturelles et créatives ACP aux financements alternatifs, en particulier les Petits États Insulaires en Développement (PEID), et encourager les institutions à offrir des mécanismes de financement en faveur des incubateurs d'industries culturelles et créatives pour les micro-entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) ACP ;
15. **Renforcer** les compétences entrepreneuriales des opérateurs culturels ACP afin de dynamiser la croissance économique et la création d'emploi dans les secteurs des industries culturelles et créatives ;
16. **Elaborer** des instruments juridiques d'incitation fiscale visant à accroître et stimuler les investissements du secteur privé et du mécénat pour les industries culturelles et créatives ACP, en particulier pour les femmes et les jeunes ;
17. **Favoriser** la création de cadres de collaborations avec le secteur des affaires afin d'inciter les institutions de financement nationales, régionales et internationales à investir dans le secteur économique culturel ACP, notamment dans les secteurs du numérique et de l'animation ;
18. **Contribuer** au financement des infrastructures pour répondre aux besoins d'espaces de création et de lieux de diffusion ;

IV. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS POUR LA CULTURE ET LE DEVELOPPEMENT

Nous nous engageons à :

19. **Poursuivre** et intensifier les partenariats avec les organismes régionaux ACP, l'Union européenne ainsi que d'autres partenaires au développement en matière de coopération culturelle dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ;
20. **Intensifier** la coopération avec les institutions internationales responsable des secteurs de la culture, du commerce et du développement, telles que l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Commonwealth, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
21. **Encourager** l'établissement de nouveaux partenariats pour la coopération culturelle, en adoptant des mesures adéquates pour soutenir les efforts visant à promouvoir la création de réseaux actifs et de fonds régionaux de coopération culturelle ;
22. **Accélérer** nos efforts en vue de ratifier les différentes Conventions de l'UNESCO relatives à la culture qui constituent des outils fondamentaux pour le développement des industries culturelles et créatives dans les Etats ACP ;
23. **Nouer et soutenir** des partenariats avec des entités locales ACP, notamment dans les villes, dans le but d'intégrer la culture dans les politiques de développement urbain ;
24. **Promouvoir** les initiatives de développement culturel local, notamment en appuyant l'organisation d'activités culturelles dans les territoires ruraux, qui mobilisent et soutiennent les acteurs culturels et leurs créations ;
25. **Encourager** les échanges culturels entre les pays ACP afin de favoriser une meilleure compréhension, la croissance économique et le respect mutuel, tout en privilégiant la mise en réseau d'institutions et de structures culturelles professionnelles ACP, ainsi que de festivals ACP, tant au niveau régional qu'international ;
26. **Encourager** et soutenir les organismes de protection des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle ;
27. **Œuvrer** pour la création d'un réseau de pôles universitaires offrant des programmes d'études supérieures et post universitaires spécialisés en gestion culturelle, gestion du patrimoine et de cursus artistiques spécialisés dans tous les domaines de l'art et de la création ;

V. PRISE EN COMPTE DE LA CULTURE DANS L'IDENTIFICATION DES PROGRAMMES A FINANCER DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ACP-UE

Nous nous engageons à :

28. **Dialoguer** avec les opérateurs culturels, les acteurs non étatiques (ANE), les institutions culturelles, les organismes financiers et le secteur privé ACP dans la définition des futures stratégies et programmes culturels ACP ;
29. **Promouvoir** les initiatives de financement innovant pour la culture dans les Etats ACP, à travers la programmation intra-ACP, ainsi que leur participation effective au Programme ACP-UE CreatiFI ;
30. **Procéder** à la mise en œuvre de la présente Déclaration de Niamey et à poursuivre l'exécution de la Déclaration de Bruxelles dans le cadre de futurs mécanismes de financement ACP-UE ;

VI. DISPOSITIONS FINALES

31. **Recommandons** que le financement soit équitablement alloué aux régions ACP et qu'un mécanisme de financement culturel tous ACP soit maintenu dans le cadre du prochain protocole financier ACP-UE ;
32. **Demandons** au Secrétariat ACP d'intégrer le mécanisme de suivi de la Déclaration de Bruxelles à la présente Déclaration de Niamey « Approfondir et renforcer les partenariats en faveur des cultures ACP » ;
33. **Appelons** les Etats ACP, le Président de la 5^{ème} réunion des Ministres ACP de la Culture, les Organisations régionales ACP, le Secrétariat ACP et les institutions conjointes ACP-UE, en collaboration avec les partenaires et les Institutions financières pour le développement au niveau national, régional et international à soutenir, suivre et participer à la mise en œuvre de la Déclaration de Niamey ;

34. **Chargeons** le Président de la 5^{ème} réunion des Ministres ACP de la Culture de transmettre la Déclaration de Niamey au Président du Conseil des Ministres ACP, au Président du Conseil des Ministres de l'Union Européenne, au Président de la Commission européenne, aux co-Présidents de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE ainsi qu'aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés.

Fait à Niamey, le 20 octobre 2019

Pour la 5^{ème} réunion des ministres ACP de la culture

Le Président

**S.E.M. Assoumana Malam Issa
Ministre de la Renaissance Culturelle, des Arts
et de la Modernisation Sociale de la
République du Niger**